



## Sainte-Cécile-de-Milton

### PFAS DANS L'EAU À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON RÉTABLISSONS LES FAITS

**Sainte-Cécile-de-Milton, 13 février 2025** – Le 10 février 2023, nous avons été informés des résultats de l'étude de l'Université de Montréal qui révèle que l'eau potable de plusieurs municipalités québécoises, dont Sainte-Cécile-de-Milton, présente des traces de polluants éternels (connus sous l'acronyme PFAS).

Nous avons eu un entretien avec M. Sébastien Sauvé, professeur de chimie environnementale à l'Université de Montréal qui a chapeauté l'étude, pour en savoir plus sur les PFAS et comprendre les différents enjeux pour la Municipalité.

À la suite de cette rencontre, la Municipalité a décidé d'être proactive dans ce dossier et a entrepris de procéder à l'analyse de quatre (4) nouveaux échantillons d'eau, répartis sur le territoire de la municipalité, afin d'avoir un meilleur portrait de la situation. Le département de chimie environnementale à l'Université de Montréal s'est occupé d'analyser la concentration de PFAS pour chacun de ces échantillons. Ce centre d'analyse est un des rares (cinq) reconnus par Santé Canada.

Les résultats reçus le 6 mars 2023 démontrent une variabilité de concentration de PFAS. Le résultat de la somme des concentrations de tous les PFAS mesurés des trois (3) échantillons prélevés le 21 février 2023 dans le périmètre urbain varie entre 9,8 et 22,3 ng/L. Ces niveaux sont inférieurs à l'objectif proposé par Santé Canada de 30 ng/L.

La concentration de la somme des PFAS du quatrième échantillon atteint 72,7 ng/L. Ce prélèvement provient du secteur Ménard/Rose-Marie, secteur limitrophe au lieu d'enfouissement technique (LET).

À la suite de ce résultat, quatre (4) nouveaux échantillons d'eau ont été prélevés dans le secteur Ménard/Rose-Marie. Les résultats de ces échantillons ont démontré un dépassement de l'objectif de Santé Canada de 30 ng/l.

Une première rencontre avec les citoyens a eu lieu le 30 octobre 2023 afin de présenter les résultats obtenus et de fournir l'information pertinente concernant la présence de contaminants éternels dans certains puits de notre territoire. Lors de cette rencontre le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Direction de la santé publique de l'Estrie (DSPublique) étaient présents pour commenter les résultats et répondre aux questions.

À la suite de la rencontre citoyenne, la Municipalité a voulu demeurer proactive et a commandé à ses frais et toujours en collaboration avec l'Université de Montréal une étude sur l'ensemble du territoire de la municipalité, ainsi que pour l'ensemble des résidences du secteur Ménard/Rose-Marie. Plus de quatre-vingt-neuf (89) échantillons ont été prélevés, afin d'avoir un portrait plus précis de la situation.

Pendant ce temps, la Municipalité est en communication et travaille étroitement avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et de la Direction de la santé publique de l'Estrie.

Un document d'information sur la situation a été produit par la Direction de santé publique de l'Estrie afin d'informer les citoyens. Selon la DSPublique, les citoyens de la municipalité peuvent utiliser l'eau de leur puits normalement, à l'exception des personnes du secteur Ménard/Rose-Marie ou celles ayant reçu une correspondance avec des recommandations personnalisées à cet effet. La DSPublique continue de suivre l'évolution des connaissances avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et collabore avec le MELCCFP.

Pour le secteur Ménard/Rose-Marie la DSPublique a produit en avril 2024 un avis spécifique pour ce secteur leur indiquant qu'il n'était pas recommandé de consommer l'eau du robinet, mais qu'elle pouvait être utilisée pour laver et cuire les aliments, pour l'hygiène corporelle et autre usage domestiques. Au besoin, pour les gens de ce secteur, cet avis est disponible sur demande auprès de la Direction de la santé publique de l'Estrie par courriel au [sante-environnementale.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sante-environnementale.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca).



## Sainte-Cécile-de-Milton

Lors de nos échanges, il fut démontré hors de tout doute que le secteur Ménard/Rose-Marie était contaminé par les activités passées du site d'enfouissement. Cependant, on ne pouvait faire de lien direct entre les activités de ce site et la présence de contaminants éternels trouvés dans certains puits ailleurs sur le territoire de la municipalité, tel que le puits de l'école primaire. La question demeure, à savoir d'où proviennent ces contaminants éternels?

Le 27 novembre 2024, la Municipalité a tenu une 2<sup>e</sup> rencontre avec les citoyens afin de leur présenter le résultat des quatre-vingt-neuf (89) échantillons, lors de cette rencontre la DSPublique ainsi que le professeur Sauvé de l'Université de Montréal était présent pour commenter les résultats et répondre aux questions.

À la suite de la rencontre, le conseil a adopté deux (2) résolutions afin de demander au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) qu'une aide financière soit accordée aux résidents du secteur Ménard/ Rose-Marie impacté de façon permanente par les contaminants éternels, ainsi qu'une résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour qu'une aide financière nous soit consentie pour poursuivre la connaissance des contaminants éternels sur notre territoire en collaboration avec l'Université de Montréal dans le cadre d'un projet de recherche.

À ce jour, nos demandes et échanges avec les deux ministères semblent porter fruit, il serait prématuré de vous confirmer comment le tout se concrétisera, mais soyez assuré que votre conseil, ainsi que moi-même prenons la situation très au sérieux et ferons tout en notre pouvoir pour vous rassurer et vous donner l'heure juste. Tout comme vous, nous vivons les mêmes angoisses et préoccupations.

Pour conclure, lors de la rencontre de novembre dernier, vous nous avez manifesté l'intérêt à ce que l'on poursuive nos démarches et actions. Dans ce contexte, nous avons été approchés par un bureau d'avocats pour que nous soyons partie prenante à un recours collectif contre les entreprises qui fabriquent des biens en utilisant des PFAS. Plusieurs recours en ce sens ont eu gain de cause aux États-Unis, c'est la même approche qui nous a été présentée. Nous sommes à considérer cette possibilité, nous vous tiendrons informé.

La Municipalité suivra de près l'évolution des PFAS et des nouvelles directives qui pourraient être en vigueur et vous tiendra informé selon l'avancement du dossier et maintiendra sa collaboration avec les différents intervenants pour s'assurer de la santé de ses citoyens.

Pour faire suite aux nombreux propos partagé sur les réseaux sociaux, en collaboration avec la DSPublique, la Municipalité tiendra des rencontres en petits groupes pour ceux qui ont besoin de partager leurs préoccupations et de trouver des réponses à leurs questions par rapport aux possibles effets des PFAS sur leur santé, M. Sébastien Sauvé, professeur de chimie environnementale à l'Université de Montréal sera des également des nôtres.

Les rencontres auront lieu le mercredi **26 février** sur inscription préalable auprès de la municipalité en s'inscrivant à l'adresse suivante [mun@miltonqc.ca](mailto:mun@miltonqc.ca) ou au numéro suivant 450-378-1942.

La 1<sup>e</sup> à compter de **15h30**, ouvert à tous

La 2<sup>e</sup> à compter de **18h**, pour les résidents du secteur Ménard/Rose-Marie

La 3<sup>e</sup> à compter de **19h**, ouvert à tous

Ces rencontres d'une durée de 45 minutes vous permettront de recevoir les informations précises en lien avec la situation des PFAS à Sainte-Cécile-de-Milton.

Pour toute information, la Municipalité invite ses citoyens à communiquer par courriel avec son personnel [mun@miltonqc.ca](mailto:mun@miltonqc.ca) ou à entrer en contact avec moi-même par téléphone au 450 777-6717, il nous fera plaisir de vous partager l'information que nous disposons.

Paul Sarrazin  
Maire